

Image not found or type unknown



## Comment sortir d'une indivision à part égale

Par **Antmat**, le **10/02/2020** à **21:59**

Bonjour,

depuis le décès de mes parents, je suis en indivision à part égale avec mon frère sur un appartement légué lors d'une donation partage (studio de villégature)

Mon frère ne paye pas les frais (je supporte le paiement des charges), ne souhaite pas vendre ou racheter mes parts alors que je souhaiterais vendre ce bien.

Que puis-je faire ?

Martine GERY

Par **carolinedenambride**, le **14/02/2020** à **11:40**

Bonjour,

Personne ne vous oblige à rester en indivision.

Vous avez des possibilités d'en sortir en saisissant le Tribunal.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

Par **janus2fr**, le **14/02/2020** à **13:31**

[quote]

Vous avez des possibilités d'en sortir en saisissant le Tribunal.

[/quote]

Bonjour,

En sachant cependant qu'une procédure en vente forcée se termine toujours par une vente à un prix bien inférieur à la valeur du bien...